



Accident de travail, salarié protégé, vente établissement

Par **saration**, le **05/04/2012** à **15:31**

Bonjour,

l'établissement X dans laquelle je suis représentant au CE et y travail de nuit à été vendu. le jour de la cession le directeur avec le nouvel employeur ont fait signé un document par salarié protégé ou était inscrit que le temps que l'inspecteur du travail prenne une décision sur nos transfert de contrat (pour les salarié protégé) on était rattaché à un autre établissement Y du groupe pour les fiche de paie... mais que nous acceptions de travailler pour le repreneur dans l'établissement X.

Ce que j'ai refusé de signer pour ma part durant toute la journée en me renseignant auprès des syndicats de mes droits, mais on me demandait tout le temps de signer sinon je pouvais pas y travaillé, au vu de ce que l'on m'avait confirmé j'ai refusé à 18h00 de signer et je suis rentré chez moi et leur disant que "vous écrivez suite à un accord bilatéral ... vous acceptez de ... hors cet accord est unilatéral car j'ai pas mon mot à dire et si je dois travailler le temps que l'inspecteur du travail rende sa décision je travaillerais à l'établissement Y auquel je suis rattaché".

Vers 20h00 l'établissement m'a appelé pour me demander si je peux quand même venir pour la nuit car il est déjà 20h00 et aucun extra n'a été prévu. j'étais vraiment très fatigué (j'ai travaillé la veille jusqu'à 8h30 et retourné à 12h00 pour le papier à signer et rentré vers 18h00) mais par professionnalisme et par respect pour mes collègues du soir je leur ai dit verbalement (rien a été signé) que je serais là mais avec peut-être un peu de retard (le temps de manger et me laver et voir mon fils).

Donc à 22h30 me voici à l'établissement X très fatigué mais présent mais... Dans la nuit durant une ronde je suis tombé du 7ème étage sur 1er étage (c'est bête mais avec la fatigue ...) j'ai eu vraiment très mal sur le moment avec le souffle coupé et j'avais mal dans mes jambes au dos bref horrible.

La douleur étant passée un peu je me suis dit étant seul de nuit tu ne peux pas aller à l'hôpital donc courage il me restait plus que 2h00 ou 3h. le matin je vois le directeur et on fait une déclaration d'accident de travail mais ... que mettre en employeur X, Y ? l'établissement X, Y

Au final on met X avec employeur Y (sauf que n'ayant pas signé le document ce n'était pas

mon employeur) bref en accident pendant 3 mois la sécu demandais des papiers a X qui souvent n'allais pas et donc je touchais pas 1euro. imaginé payé le credit immo-auto ... sans salaire...
Maintenant cela fait 1 ans que je suis en accident du travail et un licenciement d'inaptitude risque d'arriver
Je veut attaquer X et Y pour m'avoir fait travaillé sans avenant, sans accord un soir ou j'étais des plus fatigué et du coup me retrouve en accident depuis 1 ans et bien sur les assurance immo et auto ne prene pas en charge car les lombaire sont touché aussi.
J'ai vraiment besoin de conseil et d'info et vous remerciant tous d'avance,
Cordialement,